

Cinq astuces pour bien remplir un constat d'accident

Lors d'un accident de voiture, vous devez remplir un constat d'accident. Voici quelques règles essentielles à respecter.

Lors d'un accident de la route, vous pouvez être sérieusement secoué et perdre vos moyens. Il est néanmoins important de rester suffisamment vigilant afin de remplir le constat à l'amiable de manière correcte.

1. Remplissez toujours un constat

Remplissez toujours le constat en cas d'accident. Faites-le aussi lorsque la police est appelée sur les lieux et dresse un procès-verbal. Et même quand les deux parties sont d'accord de ne pas déclarer l'accident auprès des assureurs. Le constat d'accident est identique sur tout le territoire européen, quelle que soit la langue dans laquelle il est rédigé. Imaginez que vous ayez un accident de voiture à l'étranger et que vous remplissiez le constat de l'autre (qui est dans une langue étrangère); nous vous conseillons alors de mettre votre propre constat à côté de ce dernier afin de voir la traduction exacte de ce que vous avez à remplir.

2. Citez les témoins

Prenez des photos de la situation et des conséquences de l'accident. S'il y a présence de témoins, renseignez leurs coordonnées (nom, adresse, numéro de GSM, ...). Une rubrique est prévue à cet effet dans le constat.

3. Un seul constat suffit

Remplir un seul constat ensemble suffit. Il est de toute façon composé de deux exemplaires; un pour chaque partie. Chacune des deux parties peut donner sa propre version des faits. Vous devez cependant pouvoir vous mettre d'accord pour le croquis.

Contrôlez les déclarations de la partie adverse. Vérifiez aussi si elle a bien apposé sa signature. Si vous ne parvenez pas à vous mettre d'accord pour remplir le formulaire ensemble, nous vous conseillons de rassembler toutes les données de la partie adverse et de remplir votre propre constat d'accident (aussi pour ce qui concerne le croquis de l'accident). Dans ce cas, il est utile de faire intervenir la police.

4 Ne modifiez rien

Le recto du constat doit être complété et signé par les deux parties. Après séparation des feuillets, chaque conducteur conserve un exemplaire qui ne peut plus être modifié. Envoyez le formulaire le plus rapidement possible après l'accident (au plus tard endéans la semaine) à votre assureur.

5 Ne reconnaissez aucune responsabilité

De toute façon, ne vous déclarez jamais en tort sur le constat. C'est à votre assureur (et éventuellement au tribunal) qu'il revient de juger qui est en tort.